

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1929 - 22 juillet 2005 - prix : 1 €

Ordonnances, emplois, salaires,

**Il faut une**

**rentrée**

**de luttes !**

p. 4

**Autoroutes  
à vendre  
et État  
vendu**

p. 3

**Salaire au forfait**  
**Non au  
travail  
gratuit**

p. 5

**Irak**  
**L'occupation  
militaire  
sème le chaos**

p. 6



**Pendant l'été,  
dans les entreprises,  
les luttes continuent**

p. 10, 11 et 12

**Leur société**

- p. 4 ■ Ordonnances, emplois, salaires : manifestation en septembre
- p. 5 ■ Non au travail gratuit ! ■ L'arnaquer des contrats nouvelle embauche
- L'offre d'emplois au point mort
- p. 8 ■ Condamnation des manifestants lycéens ■ Deux sœurs revenues d'Afrique grâce à la mobilisation
- Un rapport sur les maisons de retraite
- Des locataires de HLM en colère à Angers
- p. 9 ■ Taxe professionnelle ■ Sécurité sociale
- Fiscalité régionale

**Tribune**

- p. 4 ■ Bientôt l'Impôt de solidarité avec les fortunés ?

**Dans le monde**

- p. 6 et 7 ■ Irak : le chaos
- Israël : désengagement de la bande de Gaza
- Allemagne : le scandale Hartz
- Pologne : manifestations de licenciés
- Une femme pilote en Arabie Saoudite
- Corruption en Californie

**Dans les entreprises**

- p. 10 ■ PSA Aulnay (93)
- Koyo Irigny (69)
- Hutchinson Joué-lès-Tours (37)
- Le textile dans les Vosges
- p. 11 ■ Arcelor-Imphy (57)
- Hôpital de Gisors (27)
- Briffaz (74)
- Incidents aériens
- p. 12 ■ Les saisonniers des Bouches-du-Rhône
- Les pôles de compétitivité

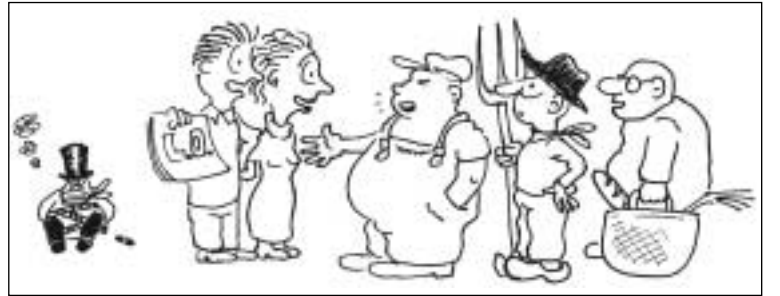
# Pendant l'été, le tour de France des militants de Lutte Ouvrière

En juillet et août, des équipes de camarades de Lutte Ouvrière parcourent les différentes régions à la rencontre de la population.

Dans toutes les villes où nous faisons étape, les travailleurs avec qui nous discutons dénoncent les attaques des gouvernements successifs et notamment des gouvernements Chirac-Raffarin-Villepin ; ces travailleurs témoignent que, d'année en année, le chômage n'a fait qu'augmenter en même temps que l'indemnisation des chômeurs a diminué. Partout, nous rencontrons un nombre de plus en plus grand d'intérimaires et de saisonniers et certains nous racontent les propositions de contrat de travail de quelques semaines, voire de quelques jours seulement ! C'est au point que, pour cer-

tains, surtout parmi les plus jeunes, cette précarité apparaît aujourd'hui comme une fatalité.

Eh bien non, ce n'est pas une fatalité ! C'est le résultat d'une politique délibérée menée par les gouvernements au service des possédants. Entre autres,



c'est délibérément que les gouvernements utilisent le budget de l'État pour subventionner les grands patrons sous prétexte de créations d'emplois qu'on n'a jamais vu venir, au lieu de créer les centaines de milliers d'emplois qui manquent dans les hôpitaux, les écoles, les maisons de retraite et dans tous services publics.

Pour mettre un frein aux attaques, il faut que le camp des travailleurs retrouve ses forces et sa confiance en lui-même afin de s'opposer au camp des possédants. C'est possible, car ce sont les travailleurs qui font tourner la société et pas les actionnaires.

C'est de discuter de cette perspective, la seule qui soit réaliste, que nous vous proposons dans toutes les villes-étapes où nous serons présents dans les semaines à venir.

## Les villes-étapes

**Calvados-Eure**

**Vendredi 22 juillet :** Vire (Calvados)  
**Samedi 23 juillet :** Lisieux (Calvados)

**Haute-Savoie -Ain**

**Vendredi 22 juillet :** Oyonnax (Ain)  
**Samedi 23 juillet :** Bourg-en-Bresse (Ain)

**Bretagne**

**Vendredi 22 juillet :** Douarnenez (Finistère)  
**Samedi 23 juillet :** Quimper (Finistère)  
**Lundi 25 juillet :** Carhaix (Finistère)  
**Mardi 26 juillet :** Landerneau (Finistère)  
**Mercredi 27 juillet :** Callac (Côtes-d'Armor)  
**Jeudi 28 juillet :** Lannion (Côtes-d'Armor)  
**Vendredi 29 juillet :** Guingamp (Côtes-d'Armor)  
**Samedi 30 juillet :** Morlaix (Côtes-d'Armor)

**Étang-de-Berre**

**Vendredi 22 juillet :** Martignes  
**Samedi 23 juillet :** Gardanne  
**Lundi 25 juillet :** Arles  
**Mardi 26 juillet :** Saint-Chamas  
**Mercredi 27 juillet :** Rognac  
**Jeudi 28 juillet :** Aubagne  
**Vendredi 29 juillet :** Chateaufort-lès-Martignes  
**Samedi 30 juillet :** Berre-l'Étang

**Eure-et-Loir, Sarthe, Orne**

**Vendredi 22 juillet :** Saint-Firmin-des-Prés (Vendôme -Loire-et-Cher)  
**Samedi 23 juillet :** Épernon (Eure-et-Loir)  
**Lundi 25 juillet :** L'Aigle (Orne), Rugles (Eure)  
**Mardi 26 juillet :** Verneuil-sur-Avre (Eure)  
**Mercredi 27 juillet :** Vernouillet (Eure-et-Loir)  
**Jeudi 28 juillet :** Courville-sur-Eure (Eure-et-Loir)  
**Vendredi 29 juillet :** Alençon (Orne)  
**Samedi 30 juillet :** Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir)

**Nord**

**Vendredi 22 juillet :** Somain  
**Samedi 23 juillet :** Waziers

**Lundi 25 juillet :** Halluin  
**Mardi 26 juillet :** Tourcoing  
**Mercredi 27 juillet :** Bailleul  
**Jeudi 28 juillet :** Armentières  
**Vendredi 29 juillet :** Comines  
**Samedi 30 juillet :** Haubourdin et Roubaix

**Puy-de-Dôme**

**Vendredi 22 juillet :** Commentry (Allier)  
**Samedi 23 juillet :** Cusset, Gannat (Allier)  
**Lundi 25 juillet :** Moulins (Allier)  
**Mardi 26 juillet :** Dompierre-sur-Besbre (Allier)  
**Mercredi 27 juillet :** Sancoins, Yzeure (Cher)  
**Jeudi 28 juillet :** Imphy, Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre)  
**Vendredi 29 juillet :** Decize (Nièvre)  
**Samedi 30 juillet :** La Charité, La Machine (Nièvre)

**Vosges**

**Vendredi 22 juillet :** Contrexéville  
**Samedi 23 juillet :** Le Thillot  
**Lundi 25 juillet :** Gérardmer  
**Mardi 26 juillet :** Mirecourt  
**Mercredi 27 juillet :** La Bresse

**Jeudi 28 juillet :** Rambervillers  
**Vendredi 29 juillet :** Épinal  
**Samedi 30 juillet :** Charmes

**Vallée du Rhône, Loire**

**Lundi 25 juillet :** Bourg-lès-Valence (Drôme)  
**Mardi 26 juillet :** Givors (Rhône)  
**Mercredi 27 juillet :** Saint-Vallier (Drôme), Tournon (Ardèche)  
**Jeudi 28 juillet :** Péage-de-Roussillon (Isère)  
**Vendredi 29 juillet :** Romans-sur-Isère (Drôme)  
**Samedi 30 juillet :** Annonay (Ardèche)

**Pas-de-Calais**

**Lundi 25 juillet :** Arques  
**Mardi 26 juillet :** Boulogne-sur-Mer  
**Mercredi 27 juillet :** Calais  
**Jeudi 28 juillet :** Le Portel  
**Vendredi 29 juillet :** Longuenesse  
**Samedi 30 juillet :** Lillers

**LUTTE OUVRIÈRE**

(Union Communiste (Trotskyiste)  
 membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dues à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

[www.lutte-ouvriere.org](http://www.lutte-ouvriere.org)  
[www.union-communiste.org](http://www.union-communiste.org)  
 e-mail : [journal@lutte-ouvriere.org](mailto:journal@lutte-ouvriere.org)

Téléphone : 01 48 10 86 20  
 Télécopie : 01 48 10 86 26

**Soutenez-nous financièrement**

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

**Adresser toute correspondance à :**  
**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS**

**ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....  
 Ci-joint la somme de : .....  
 par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €
	10 numéros	
	15 €	21 €
	21 €	21 €
	25 €	25 €
	32 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

## L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 18 juillet

# Autoroutes à vendre et État vendu



L'État a engagé lundi 18 juillet l'opération de privatisation totale des trois plus grands réseaux autoroutiers français. D'après le ministre concerné, les quelque 11 milliards d'euros attendus de cette privatisation serviraient pour partie à diminuer le déficit public (essentiellement dû aux innombrables cadeaux que l'État fait aux grandes entreprises) et, pour le reste, à financer des infrastructures routières ou de rail

et de ferroutage.

Les candidats repreneurs ont jusqu'au 22 août pour présenter leur candidature. Ce seront probablement de grosses sociétés, car il ne s'agit pas dans ce cas de vendre des actions à un public aisé, mais de les réserver à ceux qui ont une assise financière prouvée.

Mais pourquoi diable ces derniers n'avaient-ils pas construit eux-mêmes ces autoroutes ou ne réalisent-ils pas eux-mêmes ces grands travaux à venir ? La réponse est simple : ils ne veulent pas prendre de risques. L'encaissement des péages des usagers, c'est l'assurance de profits évaluables à l'avance et immédiatement assurés. L'investissement dans de grands travaux, qui ne rapporteront que dans des années, ces sociétés préfèrent laisser l'État s'en charger, aux frais des contribuables ! Bouygues, par exemple, qui serait très intéressé par la reprise des « Autoroutes du Sud de la France », après avoir encaissé le prix et les bénéfices de leur construction, voit cette opération d'un très bon œil. Non seulement il pourra tondre les automobilistes aux péages, mais il a aussi de bonnes chances de se voir confier avec de bons profits la construction de tel ou tel ouvrage d'art. Double bénéfice donc, même si c'est avec l'argent qu'il aura versé à l'État que celui-ci le paie, et sans aucun risque.

Mais pour les usagers qui emprunteront ces autoroutes, le bilan a par contre toutes les chances d'être négatif, parce que la vocation première des groupes qui vont racheter le réseau autoroutier, ce n'est pas d'assurer les meilleures conditions aux voyageurs, mais de faire le maximum de profits. Et pour augmenter les

profits, il y a deux solutions complémentaires : augmenter les tarifs et diminuer les frais de personnel.

Les tarifs n'augmenteront pas au-delà de ce qui avait déjà été décidé a déclaré le gouvernement. Mais jusqu'à quand ? En 2005 peut-être, mais en 2006, 2007, et la suite...

Comment l'entretien des voies de circulation, des aires de repos, sera-t-il assuré ? À quel prix le carburant sera-t-il vendu dans les stations services, si les loyers qu'elles versent aux sociétés d'autoroute augmentent ? Et même si la vente de ces sociétés s'accompagne d'un cahier des charges précis, qui le fera respecter ? Pas l'État, qui est de toute manière au service des possédants ! On a vu avec l'exemple du tunnel sous le mont Blanc (qui était privatisé à 40 %), où menait le mépris des règles de sécurité, et qu'il avait fallu une catastrophe pour qu'on se décide à prendre des mesures.

Pour justifier leurs énormes profits, les grandes sociétés capitalistes s'abritent derrière les risques financiers qu'elles prendraient. Mais en fait elles n'en prennent aucun. Quand il y a des risques à prendre, c'est l'État qui les prend le plus souvent. Ou alors on fait appel aux « petits porteurs », tels ceux du tunnel sous la Manche, qui se retrouvent plumés en cas de problème, pendant que les banques continuent à prospérer en encaissant les intérêts des sommes qu'elles ont prêtées.

Pour justifier les cadeaux qu'ils font au patronat, nos gouvernants parlent toujours de la nécessité d'encourager les « investisseurs ». Mais la plupart du temps, les gros capitalistes n'investissent pas vraiment, ne cherchent pas à développer des industries nouvelles ou des services nouveaux. Ils se contentent de racheter clef en main des entreprises déjà parfaitement rentables, dont l'État a le plus souvent financé la mise en route. Ce qui se passe avec EDF, GDF ou les Autoroutes aujourd'hui est de toute évidence l'avenir de La Poste et de la SNCF.

C'est que plus le temps passe, plus le système capitaliste devient purement parasitaire, une sangsue qui vit sur le corps social, et qui finira, espérons-le, par crever un jour ou l'autre d'indigestion.

Arlette LAGUILLER

## • Agitation autour d'un éventuel rachat de Danone

# Ni Pepsi ni Riboud, défense des droits des travailleurs

Il aura suffi qu'une rumeur courre sur une opération boursière de rachat de la multinationale Danone par une autre multinationale Pepsi-Co, toutes deux étant des géants de l'agro-alimentaire, pour que l'état d'urgence soit quasiment proclamée dans le pays. De l'UMP au PS en passant par la CFDT et la FNSEA, tous réclament que l'État intervienne de toute urgence pour empêcher ce groupe contrôlé par la famille Riboud, milliardaires français de père en fils, de tomber sous le contrôle de Pepsi-Co, qui est contrôlé par les Américains.

Cette union nationale pour

défendre les intérêts de cette famille de grands capitalistes français qui a fermé des usines en France et à travers le monde, en jetant des milliers de ses salariés à la rue, dans le même temps où ses profits explosaient, est indécente et écoeurante. C'est dans l'ordre des choses pour la droite. Ce pourrait sembler plus surprenant d'entendre Fabius, « la gauche du PS », déclarer : il faut, pour le chef de l'État et le gouvernement, « agir en urgence afin que ce grand groupe puisse rester à base européenne et française ». Le même Fabius qui n'avait rien à dire à la famille Riboud alors qu'il était au gouver-

nement et qu'elle fermait les usines de Calais, de Ris-Orangis et organisait des licenciements partout dans le pays.

Faire croire que les capitalistes français seraient au bout du compte moins mauvais que les méchants capitalistes étrangers, c'est le credo de tous ces politiciens, serviteurs du patronat national, pour essayer de détourner le monde du travail de ses principaux ennemis, justement les patrons du pays qui sont à portée de main et sur qui les réactions du monde du travail pourraient avoir un impact direct et immédiat.

La famille Riboud et les gros

actionnaires actuels de Danone ne sont ni meilleurs ni pires que ceux du groupe Pepsi-Co, les deux ne sont préoccupés que d'une seule chose : amasser par tous les moyens et le plus vite possible le maximum de profit. Et Riboud peut tout à fait décider de fermer demain tout ou partie de ses usines en France si c'est profitable pour lui.

La seule chose certaine pour le moment, c'est que cette agitation aura en deux jours permis à l'action de Danone de grimper de près de 23 % enrichissant d'autant les Riboud milliardaires. Quant aux travailleurs, ceux de Danone et

d'ailleurs, leur intérêt n'est pas de se réfugier derrière leur patron ni que l'État distribue l'argent public à la famille Riboud pour garder le contrôle de son groupe, c'est de ne pas laisser les mains libres à tous ces grands patrons licenciers. S'il faut « se mobiliser et réagir » c'est pour imposer le contrôle, par les travailleurs et la population, sur les comptes véritables de ces trusts, sans égard pour le « droit de propriété » des patrons et des riches actionnaires qui emmagasinent des milliards de bénéfices en osant licencier encore.

P.S.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# Bientôt l'impôt de solidarité avec les fortunés ?

Le 14 juillet, au jeu télévisé des questions-réponses, Chirac avait l'air de se faire encore plus bailler lui que nous. Mais à propos de l'une des « inquiétudes des Français », son œil s'est soudain éclairé : l'impôt de solidarité sur la fortune. Bien sûr, « il est tout à fait opposé à [sa] suppression. » Mais « il s'interroge » : ne favorise-t-il pas les délocalisations d'entreprises et de capitaux, et donc le chômage ? Il s'agira « d'évaluer » l'ISF d'ici la fin de l'année pour ensuite proposer au parlement des « décisions ».

Jusque-là, il faut bien l'avouer, le sort dramatique de nos malheureux concitoyens riches nous avait échappé. Heureusement, la semaine dernière, le magazine *Challenges* a publié son classement annuel des 500 premières fortunes professionnelles de France. Le constat est accablant. « Les riches le sont de plus en plus. Depuis 1996, notre FMIC (Fortune minimale d'insertion dans le classement) est passé de 14 à 41 millions d'euros. (...) En France, le montant des 500 premières fortunes s'est accru de 11 % en 2 ans, soit quatre ou cinq fois plus que la richesse nationale. » Pire encore : depuis 2003, le nombre de milliardaires (fortune professionnelle supérieure à 1 milliard d'euros) est passé de 18 à 34, le montant total des 500 premières fortunes du classement de 125 à 175 milliards d'euros.

Mais derrière la froideur des statistiques, il y a aussi des hommes et des femmes de chair et de sang. Pour eux les temps sont durs. Ainsi, Liliane Bettencourt, héritière de L'Oréal, perd pour la première fois depuis dix ans sa première place des fortunes françaises : 11 milliards 669 millions d'euros seulement de fortune professionnelle, c'est-à-dire à peine le double de ce qu'il faudrait pour combler, par exemple... le trou de l'assurance-maladie. Heureusement, la baronne, selon le magazine, « n'aime pas le mot richesse », et lui préfère celui, plus noble, de « fortune », « où il y a une notion de hasard et de destin. »

Entre autres malheureux riches, nous pourrions également citer le champion 2005, Bernard Arnault (14,342 milliards d'euros), patron du groupe de luxe LVMH, qui s'est trouvé dans la cruelle nécessité de fermer le magasin *La Samaritaine* et de jeter à la rue ses 700 salariés pour des « raisons de sécurité ». Il aurait paraît-il l'intention aujourd'hui de transformer le bâtiment en musée d'art moderne, tant il est vrai que l'homme ne peut seulement vivre de pain, et ne penser qu'à l'argent. Ou encore la famille Mulliez (Auchan, 10 milliards), Serge Dassault (aviation et armement, 5,7 milliards), François Pinault (Pinault-Printemps-La Redoute, 5,617 milliards, et une vieille amitié avec Chirac), les familles Peugeot (3,3 milliards), Michelin (1,3 milliard), de Wen-

del-Seillière (1,18 milliard), Ricard (1,1 milliard)...

Le pauvre Daniel Bernard, congédié récemment de la direction de Carrefour par ses propriétaires, la famille Halley, comme s'il n'était qu'une simple caissière, progresse quand même dans le classement grâce... à ses 38 millions d'euros de prime de départ et retraite anticipée, qui vont lui permettre de lancer son propre fonds de placement. Enfin, l'un des secteurs les plus dynamiques de la bourgeoisie française moderne semble être désormais... les maisons de retraite : Jean-Michel Imbert (IGH) et la famille Attia (Hexagone Hospitalisation) font une entrée fracassante dans les 500, et la plus forte progression est celle de Charles Ruggieri (Bati-part, 210 millions d'euros, soit + 740 % par rapport à 2004 !). Vous n'avez pas vu se multiplier les climatiseurs dans les maisons de retraite, ni s'améliorer les conditions d'accueil, ni baisser les tarifs ? Vous ne voyez toujours pas où passent les subventions de l'État ? Lisez *Challenges*...

Mais attention : le riche ne veut pas seulement des actions, des châteaux, des bijoux, des yachts, il veut aussi du spirituel, et de l'idéal. *Challenges* nous fait même découvrir un aspect inattendu du drame de la richesse : « savoir donner, c'est aussi un vrai problème pour les très riches ». À New York la fondation Rockefeller organise des stages de philanthropie, où des riches apprennent à choisir leur association, à donner la meilleure publicité à leur geste, avec toutes les convenances et le bon goût nécessaires. Avec le dessert à la fin : le « stage sur le terrain », où l'on visite des pauvres dans les bidonvilles de Buenos-Aires, les campagnes de l'Ouganda, les townships d'Afrique du sud. Frais d'inscription au stage : 45 000 \$. C'est quand même plus chic que les pièces jaunes de Bernadette Chirac !

Chirac, lui, a bien saisi qu'être riche, c'est un dérangement considérable. Certains ont donc sans doute mal compris l'une de ses petites phrases du 14 juillet : « Il est normal que la fortune fasse partie des éléments de solidarité d'un pays ». Cela doit signifier en fait... que nous devons tous être solidaires de nos riches, à commencer par les plus pauvres d'entre nous. Voilà pourquoi Chirac dès cet été passe à l'action : CDD de 2 ans avec le « contrat nouvelles embauches », nouvelle baisse des cotisations patronales sur les bas salaires, stagnation des minima sociaux, sanctions contre les chômeurs qui n'acceptent pas n'importe quel travail pour n'importe quel salaire !

Bernard RUDELLI

### Convergences Révolutionnaires n° 40 (juillet-août 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Main basse sur l'argent public.

Articles : Après le référendum : les élections ou les luttes – Allemagne : une nouvelle gauche... 100 % électoraliste – Le modèle britannique : changer les chômeurs en précaires – Importations et délocalisations : l'épouvantail chinois – Afrique du Sud : la nouvelle révolte des townships – Des livres pour l'été : de Marx... aux polars.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :  
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • Ordonnances, emplois, salaires

# Manifestation en septembre

Le vendredi 15 juillet, le gouvernement a transmis pour information, aux confédérations syndicales, les projets d'ordonnances qu'il entend promulguer avant la rentrée de septembre. Ces ordonnances ont pour but de faire avaliser une nouvelle série de remises en cause des droits dont bénéficiait encore le monde du travail. Du coup les confédérations syndicales, du moins une bonne part d'entre elles sinon toutes, ont annoncé leur intention d'organiser « une manifestation unitaire » les 12 ou 13 septembre, à l'occasion de l'échéance des cent jours, étape annoncée par de Villepin comme l'échéance du « changement » promis par son gouvernement.

Bernard Thibault pour la CGT a déclaré : « Je suis convaincu qu'il y aura une mobilisation unitaire au plan syndical à la rentrée sur l'emploi, le pouvoir d'achat et le droit du travail ». Jean-Claude Mailly pour FO a fait savoir de son côté : « Nous proposons aux autres confédérations syndicales une riposte à la rentrée, en septembre ou en octobre, au moins de la même ampleur que la mobilisation du 10 mars ».

Il est certain que les travailleurs ont tout intérêt à se saisir de l'occasion qui pourrait leur être ainsi donnée dès la rentrée pour manifester massivement leur volonté d'en finir avec les licenciements, la précarité toujours grandissante, les bas salaires et la remise en cause continue des droits du travail. Pour le moment, c'est le patronat qui a le sentiment d'avoir la main. Depuis des années il se montre de plus en plus gourmand, se servant de la menace du chômage pour bloquer, quand ce n'est pas baisser, les salaires, en imposant des conditions de travail toujours plus dures et en jetant à la rue des travailleurs par charrettes de centaines si ce n'est de milliers, dans des groupes riches à milliards. Le grand patronat affiche, avec de plus en plus d'arrogance au fil des années, son ambition de réaliser par tous les moyens 15 % ou plus de bénéfices chaque nouvelle année.

Mais dans sa guerre aux travailleurs, le patronat s'est trouvé appuyé par tous les gouvernements, de droite comme de gauche, qui se sont succédé depuis un quart de siècle. Chacun à son tour, avec comme seules différences les mots employés pour se justifier, ceux-ci ont prêché la résignation et la vertu des sacrifices sur l'autel des profits patronaux. Le culot d'aujourd'hui de De Villepin a été préparé par l'hypocrisie d'hier des Jospin-Aubry-Fabius et Strauss-Kahn.

Et puis la légende de la prétendue force du patronat a aussi été grandement faci-

litée par la faiblesse volontaire des grandes confédérations syndicales. Il n'est pas au pouvoir des directions syndicales de mobiliser d'un seul coup toute la classe ouvrière. Mais il était de leur devoir de tout mettre en œuvre pour préparer une telle mobilisation, d'organiser des actions,



Une banderole d'une précédente manifestation, qui reste d'actualité.

même limitées, destinées à permettre aux travailleurs de se compter, de prendre conscience de leur force, chaque succès même limité préparant une nouvelle phase de la lutte. Il était de leur devoir d'expliquer clairement aux travailleurs le but à atteindre. Au lieu de cela, toutes ces dernières années et encore il y a peu, il n'y a eu que des journées sporadiques de protestation sans lendemain, qui ont du coup renforcé la fausse impression qu'on ne pouvait rien faire. Le patronat a surtout gagné les batailles qui n'ont pas été menées.

Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, parle d'une protestation à venir qui doit avoir « au moins la même ampleur que le 10 mars ». Oui, certes. Mais il aurait bien du mal à expliquer, lui et les autres dirigeants des confédérations syndicales, pourquoi il n'y a eu aucune suite à ce succès réel du 10 mars dernier. C'est que ces dirigeants, « dans l'unité syndicale » la plus complète ne l'ont pas voulue. Ils attendaient simplement d'être associés à de grandes négociations avec le gouvernement. C'est d'ailleurs ce dont se plaint, parallèlement à son appel à « une rentrée sportive sur le plan social », Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, qui regrette, lui, que : « Les parlementaires décident de modifier des aspects importants du droit social sans aucune négociation avec les organisations syndicales ». Comme si négociés ou pas les reculs ne restaient pas des reculs.

Alors si les travailleurs doivent se servir de l'occasion qui leur sera offerte pour se montrer, se compter, vérifier leurs forces intactes, c'est en ayant conscience que ce qu'il s'agit de préparer, c'est l'émergence d'une véritable explosion sociale, rassemblant les couches les plus larges de travailleurs, menée jusqu'à son terme, en faisant que la crainte, pour ne pas dire la sainte trouille, gagne le camp des patrons.

Paul SOREL



Les travailleurs pris en tenaille entre le manque d'emplois et la menace du travail gratuit.

## • Salaire au forfait généralisé

# Non au travail gratuit !

Le Parlement a voté en urgence le 13 juillet la loi dite Dutreil 2. Cette loi portait, en théorie, sur l'organisation du commerce. Mais le gouvernement en a profité pour faire introduire, en dernière minute, par le biais d'un amendement, des dispositions qui viennent modifier notablement certains droits importants, garantis jusqu'ici aux travailleurs. La plus grave de ces dispositions concerne la généralisation du système du forfait pour le paiement des salaires et l'institution de fait du travail gratuit.

En effet, le forfait aboutit à ce que le salarié n'est plus payé en fonction des heures qu'il a réellement travaillées, mais sur une base forfaitaire journalière, qu'il ait travaillé 8, 9 ou 12 heures. La loi et surtout la jurisprudence avaient limité jusqu'ici ce système à des catégories très limitées de hauts cadres. L'ajout du gouvernement, l'article 51 de la loi, ouvre cette possibilité à toutes les entreprises, avec comme seule restriction que les salariés qui se verraient imposer la rémunération au forfait « *disposent d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi* », notion totalement floue qui ouvre la voie à tous les abus.

Dans bien des entreprises, et tout particulièrement dans les PME, les salariés ont souvent les pires difficultés à se faire payer les heures supplémentaires qu'ils ont pourtant faites, et c'est une des premières causes de litige devant les prud'hommes. Avec la voie ouverte au « forfait », plus de problème pour les patrons, les heures supplémentaires seront légalement non payées.

Devant les protestations des confédérations CGT et FO, le ministre Dutreil, pour tenter de rassurer, a indiqué que cette mesure était conditionnée à l'existence d'un accord collectif et à l'approbation du salarié. On sait

aujourd'hui, face au chantage à l'emploi, ce qu'il en est des effets de ce genre de protection, nul.

Et puis, comme si cette remise en cause n'était pas suffisante, le gouvernement, par le même biais, a fait introduire un article supplémentaire, 51 bis, qui remet en cause la périodicité des élections professionnelles dans les PME. Il y a quelques années les élections de délégués du personnel avaient lieu tous les ans, celle des Comités d'entreprise tous les deux ans. Puis le patronat arguant que cela « *coûtait trop cher* », le gouvernement avait porté la périodicité des élections à deux ans pour chaque institution.

Si la périodicité pour les délégués du personnel et les CE dans les PME était amenée à quatre ans, il serait aisé pour les patrons récalcitrants de s'opposer à la mise en place de délégués du personnel et de Comité d'entreprise, d'autant

que l'ancienneté moyenne dans les PME atteint tout juste les deux ans.

C'est le même scénario qui s'est produit tout dernièrement à l'occasion du vote de la loi Borloo sur « *les aides à la personne* », où le gouvernement en a profité pour faire voter des dispositions, sans rapport avec le texte présenté, qui remettaient en cause les droits existants, comme la levée de l'interdiction du travail de nuit pour les mineurs et des protections concernant les salariés en cas de contrats à temps partiel.

À part cela, sans craindre le ridicule, De Villepin continuera à déclarer qu'il « *n'est pas dans les intentions du gouvernement de remettre en cause le code du travail* ». C'est ce qu'il fait tous les jours !

Paul SOREL

## • Chômage

# Les patrons licencient, Chirac crie « haro sur les chômeurs... »

Lors de son entretien télévisé en marge de la garden-party du 14 juillet, le président de la République, Chirac, a surtout mis au pilori les chômeurs en déclarant : « *Il y a trop de Français qui ne sont pas incités ou encouragés par des procédures adaptées à prendre des emplois* », a-t-il lancé.

Chirac a fait semblant de trouver une solution en parlant du « *guichet unique* » que devrait constituer l'Unedic et l'ANPE, où chacun pourrait « *aller et avoir les informations et les moyens adaptés à son cas* ». Des informations, oui, quant à des emplois, c'est une autre affaire.

Périodiquement, la presse rappelle qu'il existe des professions en

mal de candidats aux postes à pourvoir : cuisiniers, serveurs, maçons, chaudronniers ou vendeurs, toutes professions où les chefs d'entreprise recherchent des candidats expérimentés. Mais, pour l'essentiel, ces emplois n'existent tout simplement pas.

L'ANPE, dont le travail consiste justement à la fois à accueillir les chômeurs à la recherche d'un emploi, mais également à s'adresser aux chefs d'entreprise pour obtenir des offres d'emplois, vient de rappeler que le nombre d'emplois qui ne trouvent pas preneur ne dépasse pas 215 000. Et elle estime que dans ce chiffre 55 % sont en réalité des emplois qui ont trouvé pre-

## • Contrats nouvelle embauche

# Empêchons cette nouvelle arnaque

Le contrat nouvelle embauche constitue l'un des quatre projets décidés par ordonnance que le gouvernement veut faire entrer en vigueur dès septembre prochain.

Ce « contrat », si l'on considère qu'il s'agit d'un contrat puisque, plus encore qu'à l'ordinaire, le patron a l'entière liberté d'y mettre fin du jour au lendemain, est présenté comme le moyen de favoriser l'embauche. Deux mois après la rupture ou la fin de ce contrat, l'employeur aura le droit de signer un nouveau contrat avec ce même salarié. C'est dire clairement que les patrons pourront conserver le temps qu'ils voudront un même travailleur dans un statut précaire, c'est-à-dire disposer de salariés dont ils pourront se séparer à tout moment, de leur seule volonté. Le salarié n'aura droit comme indemnité de licenciement qu'à 8 % de sa rémunération brute, c'est-à-dire 2 % de moins que ce qui doit être versé à la fin d'un CDD. Voilà ce que Larcher, le ministre délégué à l'Emploi, ose appeler « *une période de consolidation de l'emploi avec des garanties importantes pour le salarié en cas de rupture de contrat* ».

Pour l'instant, ce contrat n'est censé s'appliquer que dans les entreprises de moins de vingt salariés. Qui peut croire qu'après avoir ouvert cette nouvelle brèche dans le code du travail, les patrons et le gouvernement vont s'arrêter en chemin ? L'aide aux petits patrons n'est qu'un

alibi pour satisfaire l'ensemble du patronat. Laurence Parisot, en digne successeur de Seillière à la tête du Medef, a déjà réclamé qu'il soit donné « *beaucoup d'ampleur* » à ce nouveau contrat. Et le gouvernement en place, soumis aux volontés du grand patronat, laisse entendre qu'il n'exclut pas une extension de son application.

Ce qui est cocasse, c'est que le FMI (Fonds monétaire international) déclare : « *Le contrat nouvelle embauche sera d'autant plus efficace qu'il sera moins limité dans sa durée et son champ d'application* » ; n'ayant pourtant pas l'habitude de se mêler de la politique des grandes puissances, il a tenu à apporter ses encouragements à cette initiative pro-patronale en ajoutant que, pour sa part, l'extension du contrat dit « *nouvelle embauche* » à toutes les entreprises et à tous les salariés pourrait servir à « *intégrer tous les contrats de travail préexistants en un seul* ».

Le patronat et ceux qui s'en font les défenseurs sont déterminés à mener la vie de plus en plus dure à tous les travailleurs pour augmenter encore et toujours plus leurs profits. Tous les travailleurs sont ouvertement visés – ceux ayant un emploi, chômeurs – et il en va de l'intérêt de l'ensemble du monde du travail de réagir. Et le plus tôt sera le mieux. Car il y a urgence !

Annie ROLIN

neur en dehors de l'ANPE, ce dont les patrons qui ont ainsi embauché omettent de l'informer. Au total, il ne resterait qu'un peu moins de 97 000 emplois effectivement non pourvus.

On voit mal comment ces emplois-là pourraient répondre à l'attente des 2,5 millions de chômeurs officiellement recensés (sans même parler du demi-million de chômeurs ayant travaillé 78 heures dans le mois et qui ne figurent pas dans ce compte).

En réalité, ce ne sont pas les chômeurs qui sont fautifs, contrairement à une démagogie qui voudrait expliquer l'existence du chômage par le fait que les chômeurs ne veulent pas travailler. L'ANPE

ne propose que ce que les chefs d'entreprise veulent bien annoncer. Et la réalité, c'est que les offres d'emplois sont très en dessous de ce qu'il serait nécessaire d'embaucher. Les employés de l'ANPE sont les premiers à savoir qu'en réalité les patrons n'embauchent guère actuellement, ils sont surtout beaucoup plus préoccupés de licencier. Quant aux chômeurs, ils savent eux que l'ANPE ne leur propose que de se débrouiller par eux-mêmes car elle n'a rien à leur proposer. C'est ce qui fait du patronat le premier responsable du chômage. Et c'est justement ce que veut esquiver Chirac quand il montre du doigt les chômeurs.

Jacques FONTENOY

• Irak

# L'occupation militaire sème le chaos dans la population

Cette semaine, l'Irak a été marquée par une recrudescence de la violence : une nouvelle vague d'attentats-suicides a frappé aussi bien le gouvernement, les forces américaines, que des quartiers chiites.

Le coup d'envoi a été donné, ce mercredi 13 juillet où 32 enfants et adolescents irakiens ont trouvé la mort, à cause d'une voiture piégée, au moment où des soldats américains leur distribuaient chocolat et friandises. Vendredi 15, dix véhicules piégés ont explosé : ils visaient les forces américaines et irakiennes et ont fait 32 morts et une centaine de blessés.

Samedi 16 juillet, avait lieu un attentat-suicide particulièrement spectaculaire, l'explosion d'un camion citerne à Moussayeb dans un quartier populaire chiite, dont le bilan dépasse les 90 victimes, la plupart morts calcinés dans l'incendie qui a suivi l'explosion.

Dimanche, 22 personnes étaient tuées lors de quatre attentats à la voiture piégée dans le centre du pays, dont un a frappé les bureaux de la commission électorale irakienne.

Lundi 19 juillet, à Babouka,

des hommes armés ont ouvert le feu sur un minibus transportant des ouvriers qui travaillent sur une base aérienne américaine, treize personnes ont été tuées, et six autres blessées.

Par ailleurs, 24 policiers, soldats et employés du gouvernement ont été tués lors de différentes attaques dans le centre du pays. Une quinzaine de policiers dont un colonel ont été tués à Bagdad et dans ses environs.

À l'est de Mossoul, deux soldats irakiens et le frère d'un député ont été assassinés. Dans le secteur de Dora, trois autres personnes ont été assassinées dont un employé du ministère du Commerce et un conseiller municipal.

Tous ces attentats rappellent à quel point l'Irak a été plongé dans le chaos par l'intervention puis l'occupation américaine. Que cette dernière se dissimule désormais derrière le paravent d'un gouvernement irakien ne change rien à l'affaire. Le bilan est particulièrement lourd. Le nombre des soldats américains tués est bien connu : 1737 morts au 17 juillet. Mais les États-Unis se moquent bien du nombre de tués côté irakien. Là, on en est réduit aux estimations qui



L'attentat dans le quartier chiite de Moussayeb.

varient selon les organismes, ici des pacifistes anglais, là l'Institut universitaire suisse des hautes études internationales, ou encore des sources militaires occidentales. La fourchette est large : entre 11 000 et 39 000 Irakiens tués depuis le début de l'occupation américaine.

Les États-Unis avaient prétendu intervenir au nom de la démocratie. Pour avoir l'air de tenir cette promesse, ils guident la plume, ces jours-ci, de politiciens irakiens chargés de rédiger une nouvelle Constitution. Mais la population, elle, doit se débattre dans un pays où la vie quotidienne reste très difficile et certainement pire qu'elle l'était avant la guerre, pendant la période de l'embargo.

Dimanche 17, les exportations de pétrole étaient interrompues par une grève de 24 heures de 15 000 travailleurs qui réclament une augmentation des salaires et exigent une meilleure répartition des revenus pétroliers pour la population. En effet, les services de base, tels que l'approvisionnement en eau et en élec-

tricité, qui était déjà en piteux état, ont été dévastés par la guerre et l'occupation. Or, dans la répartition de l'argent consacré à la reconstruction du pays, la plus grande part va au financement de la sécurité, ce qui n'empêche pas qu'en se rendant à leurs activités, les habitants risquent chaque jour d'être victimes d'une fusillade ou d'un attentat piégé. Dans un tel contexte, un chiffon de papier constitutionnel semble bien dérisoire...

Quant au gouvernement américain, quand il est intervenu en Irak, il avait bien d'autres raisons en tête que la défense de la démocratie ou le sort de la population pour se lancer dans une telle aventure. Washington est

d'abord préoccupé de maintenir son hégémonie politique sur cette région du monde, et économiquement sur ses réserves de pétrole. En prime, la guerre et l'occupation assurent les profits des grands trusts américains de l'armement et de l'équipement.

Bush l'a encore redit récemment devant un parterre de militaires : pas question pour le moment de quitter l'Irak. Un message reçu cinq sur cinq par son chef d'état-major qui vient de déclarer, après cette vague d'attentats-suicides, que rien n'empêchera la rédaction d'une nouvelle constitution et l'avancée vers la démocratie !

Jacques FONTENOY

## Les brochures du Cercle Léon Trotsky

- Liban :  
une création du colonialisme français  
dans un Moyen-Orient  
divisé par l'impérialisme

Exposé du Cercle Léon Trotsky  
du 16 juin 2005

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro

• Allemagne

# Peter Hartz : un « souteneur du capitalisme »

Peter Hartz, chef du personnel de Volkswagen vient, à son tour, de démissionner, après un ancien cadre dirigeant et le secrétaire du Comité central d'entreprise. Des révélations publiées par la presse ont, en effet, mis en cause le Comité directeur de Volkswagen qui aurait acheté des membres du Comité d'entreprise, en leur offrant, depuis des années, des voyages d'agrément... ainsi que les services de prostituées de luxe. En échange, ceux-ci auraient fait preuve de bienveillance envers les orientations de la direction.

Nous ne savons pas si ces affirmations sont, partiellement ou totalement, fondées. Et puis il y a sans doute, derrière tout cela, une part de règlement de

compte politique car ceux qui sont mis en cause sont proches du Parti Social-Démocrate (SPD), ce qui arrange opportunément les affaires de la droite à quelques semaines d'élections législatives anticipées. Mais ce qui est certain, c'est que la grande majorité des dirigeants syndicaux allemands sont, depuis longtemps, des défenseurs avérés de l'ordre capitaliste, plus sensibles aux avantages que leurs relations avec le patronat peuvent leur apporter qu'aux revendications des travailleurs.

Mais ce n'est pas la seule affaire de corruption qui touche Volkswagen. Le trust a, récemment, porté plainte contre l'ancien chef du personnel de sa filiale tchèque, Skoda. Ce der-

nier est soupçonné d'avoir détourné de l'argent de l'entreprise via des sociétés-écrans, et aussi d'avoir exigé des pots de vin de sous-traitants. Et, en janvier dernier, Volkswagen avait déjà été mis sur la sellette pour avoir rémunéré, pendant des années, des élus, qui n'occupaient plus aucune fonction dans l'entreprise. Un député du SPD, qui avait d'abord nié les faits, avait finalement dû démissionner.

Alors, pour une entreprise qui a toujours été présentée comme une « vitrine sociale » en Allemagne, cet étalage de concussion fait évidemment un peu désordre. Mais, après tout, ce ne serait qu'une illustration du fonctionnement ordinaire du capitalisme dans un de ses

bastions prétendument « démocratiques ». Et le capitalisme allemand a, comme les autres, son lot de scandales, des fraudes comptables de Deutsche Telekom aux caisses noires de la CDU, qui mettaient en cause une partie du monde des affaires, pour ne citer que les cas les plus récents.

Le plus significatif dans cette histoire c'est qu'elle éclabousse, en la personne de Peter Hartz, un des principaux conseillers du chancelier social-démocrate Gerhard Schröder... qui a lui-même siégé à la direction de Volkswagen lorsqu'il était ministre-président de Basse-Saxe. C'est en effet Peter Hartz qui a conçu la série de mesures gouvernementales, qui sont autant d'attaques contre le

monde du travail, dont la loi Hartz-IV, entrée en vigueur début 2005, qui s'en prend de façon drastique aux conditions d'existence des chômeurs. C'est aussi le même individu qui est à l'origine de l'accord d'entreprise signé en novembre dernier chez Volkswagen. Les syndicats avaient alors cédé, sans combat, à son chantage aux 30 000 licenciements en acceptant 28 mois de gel des salaires, l'augmentation de la flexibilité, de nouvelles embauches en dessous du tarif en vigueur.

Alors au-delà de la putréfaction du capitalisme, l'affaire Volkswagen est aussi le reflet de celle de la social-démocratie elle-même.

H. M.

• Israël-Palestine

## Désengagement de Gaza ou renforcement de l'occupation en Cisjordanie ?

Le 18 juillet, les partisans du maintien des colonies juives dans la bande de Gaza ont commencé à se rassembler à Néti-vot, dans le sud d'Israël, à une dizaine de kilomètres du point de passage de Kissoufim. C'est en ce lieu qu'ils avaient décidé de tenter de pénétrer dans le territoire, malgré l'interdiction du gouvernement, dans l'intention affirmée d'obliger Ariel Sharon à renoncer au plan de retrait. À partir de la mi-août, en effet, les vingt-et-une colonies juives de la bande de Gaza et quatre des cent vingt colonies de Cisjordanie doivent être évacuées, selon le « plan de désengagement » défendu par le Premier ministre israélien. L'évacuation concernerait 7 à 8 000 colons du territoire de Gaza et 500 en Cisjordanie.

Face à une extrême droite et aux religieux décidés à résister à cette évacuation et à en faire une arme politique vis-à-vis du gouvernement, celui-ci, derrière Sharon, dit qu'il veut respecter la « feuille de route », ce programme rédigé en 2004 par les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et l'ONU et censé conduire à la stabilisation de la situation en Israël et dans les Territoires occupés, avec, en ligne d'horizon, la création d'un État palestinien. Une partie du gouvernement, trois ministres dont Benjamin Netanyahu, membres de l'aile dite « dure » du Likoud, le parti de Sharon, avaient en effet, à la faveur d'une sorte de jeu de rôles, proposé de reporter d'au

moins trois mois le retrait de la bande de Gaza. Mais Sharon avait tenu bon, dans une attitude d'autant plus théâtrale que huit ans auparavant, face à un Netanyahu alors Premier ministre, c'était lui qui s'était opposé à un accord avec l'Autorité palestinienne sur le retrait de la ville d'Hebron, en Cisjordanie. Les forces militaires à mettre en œuvre pour maintenir la colonisation à Gaza, de plus en plus importantes, devenaient un argument supplémentaire dans la décision du gouvernement.

Mais, pendant que les

d'État », n'ont pas cessé. Il suffit d'ailleurs de rappeler la déclaration provocante, en octobre dernier, de Dov Weissglass, conseiller et bras droit de Sharon, qui présentait le plan de désengagement comme « un flacon de chloroforme [...], la dose suffisante pour qu'aucun processus politique ne soit engagé avec les Palestiniens ».

Comme témoignage des intentions du Premier ministre, plus d'un tiers de la « barrière de sécurité », le mur de 600 kilomètres censé protéger Israël d'éventuels attentats, est déjà construit et Sharon, qui en avait



Soldats et colons israéliens face à face dans la bande de Gaza.

colons les plus extrémistes et leur principale organisation, le Conseil des implantations juives, le Yesha, arborent la couleur orange censée symboliser leur opposition à « l'abandon » de ce territoire, le gouvernement de Sharon se décide à continuer sa politique de dépossession des Palestiniens, menée depuis des décennies, et de colonisation en Cisjordanie, notamment dans la plus importante des implantations, celle de Maale Adounim. Celle-ci compte déjà 28 000 habitants dont l'installation en Cisjordanie est une négation criante de toute volonté sérieuse d'aller vers la constitution d'un État palestinien un tant soit peu viable. Et qui plus est, des milliers de nouveaux logements sont programmés à Maale Adounim et les expropriations de terres appartenant à des Palestiniens, et pour les besoins de la cause baptisées « terres

promis l'achèvement pour octobre 2005, a ordonné que les travaux soient accélérés, « peu importe le budget ». Cette clôture qui doit « envelopper » Jérusalem-Est constitue en elle-même une annexion partielle de la Cisjordanie et, aux dires mêmes du Premier ministre, a pour but de « consolider les intérêts politiques d'Israël ».

Ce mur de « l'apartheid » représente de manière abrupte la manière dont le gouvernement Sharon, et derrière lui les États-Unis, entendent parvenir à une solution du conflit israélo-palestinien : imposer aux Palestiniens à un territoire morcelé et contrôlé de toute part par Israël et parallèlement imposer à la population israélienne une situation de guerre permanente qui pèse lourdement, même en dehors des colonies.

Viviane LAFONT

• Pologne

## Des travailleurs licenciés manifestent

600 salariés polonais de filiales de groupes français implantés en Pologne ont manifesté le 14 juillet devant l'ambassade de France à Varsovie pour dénoncer les licenciements massifs dans ces entreprises.

Nombre de grandes entreprises françaises ont investi en Pologne, non pas tant pour y délocaliser leur production ou leur activité mais plutôt pour prendre le contrôle d'entreprises polonaises déjà existantes et trouver de nouveaux marchés.

Ainsi, France Télécom a racheté le principal opérateur de télécommunication TPSA. Les réductions d'effectifs ont été massives puisque de 70 000 avant l'an 2000, le nombre d'employés est passé à 32 000 aujourd'hui. Et la direction du groupe prévoit encore 6 000 suppressions d'emplois.

Un autre exemple significatif est celui d'Orbis, le tour-opérateur ancien monopole d'État. Accor en est devenu propriétaire et il a divisé le nombre d'emplois par quatre. En 1993, Orbis comptait 19 000 salariés, aujourd'hui il n'en compte plus

que 5 000 environ. Et ce n'est pas fini car la direction a annoncé 800 suppressions de postes d'ici 2008.

Bien d'autres groupes français ont licencié en Pologne, comme EDF qui a racheté des centrales électriques, ou Pernod-Ricard qui s'est payé le distributeur d'alcool Wyborowa.

Les capitalistes français ont la même politique, que ce soit en Pologne ou ici. Ils font produire plus avec moins de monde et pour cela ils multiplient les licenciements et augmentent la productivité.

Le 14 juillet, les travailleurs de ces entreprises ont manifesté en scandant : « *Voleurs, rendez-nous nos postes de travail* » et en affirmant qu'il y a « *encore une Bastille à prendre* ». C'est bien vrai !

Oui, il y a bien des bastilles à prendre, ou à reprendre, que ce soit en Pologne, ici en France, et dans tous les pays. Les travailleurs ont un même adversaire, et ce n'est pas une simple image, et leur objectif est commun.

• Arabie Saoudite

## La femme savante et les tartuffes

En Arabie Saoudite, les femmes n'ont pas le droit de sortir sans être accompagnées d'un homme de leur famille. Ce qui fait qu'une jeune femme qui vient d'obtenir son brevet de pilote de ligne a été embauchée... avec son père, afin qu'un homme habilité à veiller sur elle soit présent dans l'avion qu'elle pilotera.

Le ridicule de la situation, organisée par le milliardaire qui emploie la pilote après avoir financé ses études, veut sans doute souligner l'absurdité de l'interdiction faite aux femmes saoudiennes de conduire une voiture. Ce genre de protesta-

tion est le maximum d'opposition toléré en Arabie Saoudite et encore faut-il que le « contestataire » soit membre de la famille régnante...

Mais l'Arabie Saoudite, ses princes obscurantistes et ses puits de pétrole étant les fidèles alliés du « monde occidental », Bush, Blair et Chirac réservent leurs leçons de démocratie et de progrès à d'autres pays. Tant que le pétrole coule, la situation des femmes saoudiennes ne mérite même pas une goutte de salive et les « démocrates » occidentaux sont moins courageux que ce prince saoudien.

P.G.

• Californie

## Terminator, la main dans le sac

Arnold Schwarzenegger, culturiste-acteur devenu gouverneur de Californie, a opposé son veto à une loi réglementant le commerce des compléments alimentaires. Ces produits sont essentiellement consommés par les culturistes. Or il se trouve que, deux jours avant d'être élu gouverneur, Schwarzenegger avait signé un contrat de huit millions de dollars avec un magazine culturiste, magazine qui vit principalement de la publicité achetée par les fabricants de compléments alimentaires.

Schwarzenegger avait pourtant fait campagne armé d'un balai (pour nettoyer la Californie et chasser les politiciens dépensiers) et en déclarant : « *Je ne peux plus me*

consacrer uniquement à mes millions de dollars ». Grand seigneur, il avait même refusé de toucher son salaire de gouverneur (qui ne représentait pas grand-chose par rapport aux revenus liés à son contrat !).

Malgré tout, le fait qu'il se serve aussi ouvertement de son poste de gouverneur pour augmenter sa fortune et favoriser ceux qui le financent n'étonne personne. Car mentir à ses électeurs et être fidèle à ses employeurs, c'est le b-a-ba du métier de politicien professionnel, à Hollywood comme ailleurs. Seulement, les bons professionnels, eux, ne se font pas prendre.

P.G.

• **Condamnations des manifestants lycéens**

**Pour l'exemple !**

Les lycéens condamnés lors du mouvement de grève et de manifestations du printemps dernier n'ont pas bénéficié de l'amnistie présidentielle traditionnelle du 14 juillet. Pourtant, pour les procès qui ont déjà eu lieu, on constate que la justice a eu la main lourde contre des jeunes dont le principal « délit » semble avant tout d'avoir manifesté leur opposition à la loi Fillon.



La manifestation lycéenne du 10 février 2005.

L'un des responsables de la coordination lycéenne, Samuel Morville, a été condamné à cinq mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende pour « outrage à un agent de la force publique ». Un lycéen d'Angers a été condamné à quatre mois de prison, dont cinq jours fermes, pour l'occupation d'un lycée, où quelques vitres avaient été brisées pendant une bousculade. Il a quitté le tribunal menottes aux poignets pour être conduit en prison. Un autre, de Cergy-Pontoise, accusé d'avoir blessé deux policiers avec une canette de boisson, doit déjà payer 500 euros à chacun, en attendant son procès qui aura lieu fin septembre. À Bayonne,

des lycéens cumulent des peines de prison et de travaux d'intérêt général, peines qui, d'habitude, sont alternatives ; ajoutées aux 200 euros d'amende et 6 000 euros de dédommagement pour le lycée occupé, c'est plus que la « double peine » que dénoncent leurs avocats. Une des responsables de la coordination lycéenne fait l'objet de plusieurs plaintes pour occupation d'un lycée, d'une annexe du ministère de l'Éducation nationale, et « fausse déclaration de manifestation » (elle s'était terminée plus loin que le parcours prévu !).

La liste ne s'arrête pas là, d'autant plus que tous les lycéens faisant l'objet de poursuites judi-

ciaires n'ont pas encore été jugés ; d'autres procès doivent se dérouler cet été et à la rentrée.

La lourdeur de ces condamnations montre que la justice, suivant l'exemple donné par le ministère de l'Éducation, a adopté une attitude de « fermeté » face aux lycéens, dans le but d'arrêter le mouvement lycéen et d'empêcher toute contestation future. Mais la disproportion entre les actes reprochés et les peines infligées peut au contraire inciter les lycéens à se dresser contre la violence qui leur est faite.

M. L.

• **Maisons de retraite**

**Le ministre commande un rapport sur mesure**

Le Commissariat au Plan a remis au gouvernement un rapport concernant le nombre de places disponibles en établissement pour les personnes âgées dépendantes, en chiffrant les besoins pour les années qui viennent, et en montrant, même si ce n'était certainement pas son but, la petitesse des plans gouvernementaux en la matière.

Les auteurs de ce rapport, membres d'un organisme gouvernemental que personne ne peut soupçonner d'être contestataire, bâtissent leurs prévisions sur l'hypothèse « raisonnable » que le taux des personnes âgées de plus de 75 ans vivant en établissement restera stable dans les années qui viennent.

Selon leurs projections, il faudrait à l'horizon 2010, qu'il existe en France entre 445 000 et 460 000 places d'hébergement en établissement pour les personnes dépendantes. Et pour arriver à ce total, il faudrait créer, si le gouvernement ne veut pas aggraver la situation actuelle, environ 10 000 places supplémentaires par an.

Or, le plan gouvernemental, « Vieillesse et Solidarité », mis en place par le gouvernement Raffarin à la suite de la canicule de l'été 2003, ne prévoit que 10 000 places... au total, d'ici 2007. Soit seulement la création de 3 500 places par an, en espérant que les promesses gouvernementales se réali-

sent à 100 %. Le résultat sera très en dessous des besoins réels, et la situation des personnes âgées va donc nécessairement s'aggraver. Il manquera, toujours d'après le rapport du Commissariat au Plan, plusieurs dizaines de milliers de lits en 2010. Sans parler de 2025. Et pour enfoncer le clou, le rapport signale aussi la vétusté de beaucoup d'établissements existants, en insistant sur le fait qu'il faudra fournir « d'importants efforts de renouvellement du parc actuel ».

Évidemment, les moyens financiers nécessaires à ces investissements seraient importants, le rapport les chiffre au total à 9 milliards d'euros d'ici 2010. Mais que représentent 9 milliards (sur 5 ans) quand il s'agit de la santé et de la vie de nos semblables. Surtout quand on sait que ces milliards, le gouvernement les a, mais les dépense à bien autre chose.

Mais plutôt que de résoudre humainement les questions posées par ce rapport, Philippe Bas, le ministre aux personnes âgées, a préféré... faire modifier le rapport. Il a demandé au Commissariat au Plan de revoir sa copie... en tablant sur une diminution du taux des plus de 75 ans vivant en établissement dans les prochaines années. Ça, c'est un bon ministre !

Bertrand GORDES

• **Angers**

**Des locataires de HLM en colère !**

En 2003, des locataires de la cité HLM Quemard-Blandin gérée par Angers-Habitat étaient informés d'une augmentation de loyer de 34 % pour cause de réhabilitation.

Au mois d'avril 2005, des bruits circulaient selon lesquels l'augmentation ne serait plus de 34 % mais de 50 % ! Le CLCV (Comité Logement et Cadre de Vie), contacté par un petit groupe de locataires, confirmait l'information.

Il fut décidé de faire signer une pétition dénonçant le montant de l'augmentation et de ramener le plus de monde possible à une réunion organisée par le CLCV et Angers-Habitat prévue début juin.

Le jour dit, une centaine de personnes se retrouvèrent, remontées contre cette tentative d'Angers-Habitat de leur imposer une telle augmentation sans leur demander leur avis. Il faut dire que la plupart des habitants

de cette cité populaire ont déjà bien du mal à boucler leurs fins de mois et déclaraient dans leur pétition « qu'il leur serait impossible de supporter un loyer de ce montant ».

Les explications des représentants d'Angers-Habitat, visiblement embarrassés par une telle affluence et qui se défendaient en disant que les APL couvriraient l'augmentation, ne convainquirent personne.

À la fin de la réunion, un locataire déclarait que « si la réhabilitation du quartier était devenue indispensable compte tenu de l'état de dégradation et d'insalubrité des tours, ce n'était pas à eux de supporter trente années de négligence ».

À ce jour, les locataires de la cité, toujours sans réponse d'Angers-Habitat, restent vigilants.

Correspondant local

• **Les deux sœurs retenues en Afrique**

**Revenues en France grâce à la mobilisation**

Soukhouna et Khalidiatou, les deux sœurs d'origine sénégalaise qui n'étaient pas revenues de leurs vacances d'hiver au Sénégal et en Gambie, sont de retour en France depuis dimanche 17 juillet.

Leurs camarades de classe s'étaient d'autant plus inquiétées de ne pas les voir revenir que les deux sœurs n'avaient pas manifesté leur intention de rester en Afrique. En outre, les parents refusaient de donner des nouvelles précises de leurs filles, déclarant juste qu'elles étaient dans leur famille en Afrique pour connaître « les traditions », afin de mieux résister à la trop grande liberté de mœurs qui, selon le père, a cours en France ! De plus, leur sœur aînée avait déjà dû affronter ses parents qui voulaient lui imposer un mariage forcé.

La crainte était donc grande qu'elles soient mariées de force alors qu'elles étaient en Afrique, isolées de leurs camarades. Crainte justifiée puisqu'une des deux aurait été mariée en Gambie... mais sans sa présence, puisqu'à ce moment-là,

grâce à l'intervention de la femme du président sénégalais, elles avaient déjà quitté le pays.

La mobilisation autour de leur disparition, partie de leurs camarades de classe et des professeurs des lycées Jean-Jaurès à Montreuil et Liberté à Romain-

ville où elles étudiaient, a donc payé. Elles vont pouvoir poursuivre leurs études et choisir leur avenir sans qu'il leur soit imposé de force par les préjugés de leur famille.

Marianne LAMIRAL

• **Harry Potter, épisode VI**

**Le Vatican contre-attaque**

Le pape Benoît XVI a déclaré que la lecture de *Harry Potter* risquait de « désagréger la foi chrétienne ». Ainsi la baguette magique rapetisserait les miracles officiels, les philtres du collège de Poudlard auraient plus de succès auprès des jeunes que le calice rempli du sang du Christ, il y aurait plus de monde pour attendre le nouvel épisode de la série que pour assister au catéchisme. Bref il y a péril en la demeure de dieu.

Si l'Église catholique, vieille et sérieuse maison de contes et merveilles, veut affronter cette nouvelle concurrence, il faut qu'elle renouvelle le spectacle. Le

même miracle tous les dimanches depuis bientôt deux mille ans, ça lasse forcément. D'autant plus que, si les décors et les costumes sont parfois réussis, la bande son est rarement bonne et, surtout, il n'y a aucun effet spécial.

Avec un bon conseiller en marketing, le pape pourrait faire d'une pierre deux coups : éliminer la concurrence tout en attirant un nouveau public. Il suffirait de recommencer à brûler les sorciers en place publique, à commencer bien entendu par Harry Potter.

P.G.



• **Taxe professionnelle**

**Cadeaux pour les uns... avec l'argent des autres !**

Copé, le ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État, a révélé les grandes lignes de la réforme de la taxe professionnelle : il s'agirait de « *plafonner cette taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée* ». Cette taxe est payée par les seuls employeurs essentiellement en fonction de la valeur du capital investi. Si l'on en croit ses propres déclarations, 180 000 entreprises seraient imposées au-dessus de ce plafond qui était jusque-là de 4 % pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 76 millions d'euros. Et ce sont ces plus grosses entreprises qui seront les principales bénéficiaires de ce plafonnement. L'État s'engagerait à prendre à sa charge pour 1,3 milliard d'euros les hausses de taux intervenues entre 1995 et 2004. Les collectivités locales devraient prendre en charge celles qui interviendraient après 2004.

La taxe professionnelle représente une partie importante des revenus des collectivités locales. Ainsi, en 2002, elle représentait 44,6 % des impôts locaux, 8,9 % allant aux régions, 29,2 % aux départements et 62,1 % aux communes et regroupements de communes. Avec la réforme de Copé, les communes qui, à l'avenir, voudront financer des investissements supplémentaires utiles à la population locale par exemple, ne pourront donc pas le faire en augmentant la taxe professionnelle. Elles risquent alors de se rabattre sur l'augmentation des autres impôts locaux, comme la taxe d'habitation ou la taxe foncière. Or ces dernières que le

gouvernement n'envisage pas de plafonner sont payées essentiellement par les classes populaires.

Ce n'est pas la première réforme de la taxe professionnelle depuis sa création en 1975, en remplacement de la vieille patente. À chaque fois, l'initiative gouvernementale en matière de fiscalité locale a été animée des mêmes intentions que celle de Chirac-Copé, celle de diminuer cet impôt payé par les patrons. Ainsi en 1999, le socialiste Strauss-Kahn, alors ministre des Finances dans le gouvernement Jospin, avait fait adopter la suppression étalée sur cinq ans de la partie de la taxe professionnelle calculée sur la masse salariale, représentant 35 % de la taxe en question. Elle a représenté un cadeau de 10 milliards d'euros par an pour les entreprises et un manque à gagner pour les collectivités locales. En 2004, le gouvernement Raffarin exonerait les investissements nouveaux de la taxe professionnelle pour une période de deux ans. Et à chaque fois, l'État paie ces dégrèvements et compensations. D'après le journal *La Tribune*, il paye sous forme de dégrèvements plus du tiers de la TP, soit 12 milliards sur les 33 milliards d'euros qu'elle représente aujourd'hui, sans pour autant compenser intégralement les collectivités locales.

La nouvelle réforme n'est pas encore en place que certains évoquent déjà la nécessité de ramener le plafonnement de 3,5 % à 1,5 %. Autant dire que cet impôt de plus en plus symbolique contribuera de moins en moins à la fiscalité locale.

Aline RETESSE

• **Sécurité sociale**

**Encore un coup tordu en préparation**

La CNAV, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la branche vieillesse des salariés de la Sécurité sociale, vient de protester contre la menace de lui faire payer le déficit de la caisse des exploitants agricoles.

En effet le gouvernement a supprimé cette année le BAPSA, le Budget annexe des prestations sociales agricoles, qui était un budget annexe de l'État destiné à financer les prestations sociales (maladie, famille, retraite) des exploitants agricoles et l'a transformé en Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles (c'est-à-dire des exploitants), le FFIPSA, un fonds intégré cette fois à la Sécurité sociale. L'État s'est empressé de laisser à charge du FFIPSA un trou de 3,2 milliards d'euros qu'il

aurait dû payer au BAPSA, et refuse désormais de subventionner le déficit annuel de la caisse qui se monte cette année à 1,6 milliard d'euros et sera de la même ampleur l'an prochain. Le déficit, lié à la diminution du nombre d'exploitants agricoles et à leur vieillissement, est aggravé du fait que l'État s'est en outre réapproprié certains impôts et taxes qui finançaient le BAPSA. Dès le départ le FFIPSA a donc été sous-financé.

Et maintenant il est question de faire financer le déficit annuel du fonds par le régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire par les cotisations des salariés, par le biais du système dit de « *compensation démographique* » en vigueur au sein des caisses de Sécurité sociale. Une telle mesure serait absolument scandaleuse car le régime général verse déjà

chaque année plus de 7 milliards d'euros au titre de cette fameuse compensation, dont la quasi-totalité bénéficie déjà aux caisses des non-salariés. Ainsi les salariés sont considérés comme des vaches à lait qui doivent payer, grâce à leurs cotisations, une bonne partie des prestations versées aux artisans, aux commerçants, aux professions libérales, au clergé etc.

Le gouvernement a beau jeu de prendre prétexte d'un prétendu déficit du régime général et d'augmenter toujours plus les cotisations tout en réduisant les prestations, alors que le régime général est ponctionné de tous côtés pour suppléer les manquements de l'État.

Alors il ne faut pas laisser faire ce nouveau hold-up sur les cotisations des salariés.

Dominique CHABLIS

• **Fiscalité régionale**

**Polémiques politiciennes**

La droite fait campagne depuis plusieurs mois pour dénoncer l'augmentation de la fiscalité régionale sous la houlette des exécutifs régionaux qui sont, depuis les dernières élections régionales, tous sauf un, aux mains de la gauche. La hausse serait en moyenne cette année de 21 %, mais de 25 % en Ile-de-France, de 30 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, de 50 % en Bourgogne ou en Languedoc-Roussillon.

La gauche se défend en accusant le gouvernement de transférer aux régions des charges nouvelles sans transférer intégralement les compensations financières correspondantes, ce qui est effectivement une pratique systématique des gouvernements pour alléger le budget de l'État.

La droite rétorque que ce sont les dépenses démagogiques de la gauche qui grèvent les budgets régionaux, contestant le peu que celles-ci se sont engagées à faire en matière d'investissements dans les services publics pourtant utiles et les « frais de personnel ».

Mais ce que ni les uns ni les autres ne dénoncent, ce sont les sommes considérables qui sont consacrées à subventionner les entreprises. Car que ce soit au niveau de l'État, ou des collectivités locales, une grande partie

des budgets est utilisée pour faire des cadeaux au patronat sous prétexte de favoriser l'emploi. Dans une interview au journal *Libération*, Michel Sapin, président de la région Centre avoue que « *dans le domaine de l'aide aux entreprises, des aides à l'insertion, ou sur le financement des grandes infrastructures, les régions ont été obligées de se substituer à l'État. Voilà pourquoi elles ont dû augmenter leurs impôts* ».

D'ailleurs les départements, qui eux sont bien souvent dirigés par la droite, ont augmenté leur fiscalité de 4,3 %. Or une augmentation de 5 % de la fis-

calité départementale équivaut en valeur absolue à une augmentation de 20 % de la fiscalité régionale. Autant dire que la polémique qui se mène entre la gauche et la droite sur le sujet est parfaitement hypocrite.

C'est la même politique en faveur du patronat qui est menée par le gouvernement comme par les collectivités locales, qu'ils soient de droite ou de gauche. Et tous sont bien d'accord pour faire payer à la population ces cadeaux qui ne sont destinés qu'à une minorité de nantis.

Dominique CHABLIS

**Baratin attendu**

Bien sûr, le gouvernement justifie cette nouvelle limitation de la taxe professionnelle en prétendant que ce cadeau aux grandes entreprises permet de lutter contre le chômage. Ainsi Copé déclarait dans une interview au journal *La Tribune* du mardi 19 juillet : « *Il y a un consensus général pour reconnaître que la taxe professionnelle constitue un frein à l'attractivité de notre territoire, à la compétitivité de nos entreprises, et donc à*

*l'emploi* ».

Diminuer les impôts des patrons permettrait d'empêcher les délocalisations et les licenciements : voilà un argument qui n'est pas nouveau et qui est contredit par la réalité. Combien de patrons empochent les cadeaux de l'État et licencient quand même !

Un mensonge, même ressassé sans relâche, reste un mensonge.

**Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 89 (été 2005)**



– Un nouveau gouvernement de combat contre les classes exploitées

– Le PCF pendant et après la campagne du « non »

– Communisme et communautarisme

– Haïti : la situation dramatique des classes populaires

– Soixante ans après l'écroulement du III<sup>e</sup> Reich : les responsabilités du grand patronat allemand dans l'arrivée de Hitler au pouvoir

*Tribune de la Minorité*

– Tsunami politique ou vaguelette politicienne ?

Prix : 1,50 euro  
Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro

• PSA Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

## Se défendre face aux attaques contre un responsable syndical

Une réunion du Comité d'établissement s'est tenue, mardi matin le 19 juillet, pour donner son avis sur le licenciement de Philippe Julien, le secrétaire du syndicat CGT du site d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), dans le cadre des procédures obligatoires pour le licenciement en sa qualité de délégué au CHSCT. Aucun membre du CE n'a approuvé par son vote le licenciement.

Rappelons que la direction lui reproche un « comportement inacceptable » le 22 juin, lors de la grève des nettoyeurs Enci sur le site d'Aulnay. En fait, c'est un commando de près de cinquante membres de l'encadrement qui avait interdit physiquement à Phi-

lippe Julien d'entrer dans cet atelier. Il accompagnait des grévistes d'Enci qui voulaient vérifier si la direction n'employait pas des intérimaires pour remplacer illégalement les grévistes. En l'accusant faussement, la direction tente de dissimuler ce délit d'entrave à la libre circulation d'un délégué syndical.

Mais ces attaques ne sont pas restées sans réactions. Dans plusieurs usines du groupe, des gestes de solidarité se sont organisés. À Aulnay, une pétition de protestation a été signée par plus de 1 500 travailleurs. Pour la deuxième fois depuis l'annonce de la volonté de le licencier, 200 ouvriers ont accompagné Philippe Julien au

bâtiment de la direction à l'heure même de la convocation. Des travailleurs en équipe du soir ou de nuit s'y étaient joints. Beaucoup sont restés rassemblés pendant les deux heures qu'a duré la réunion, scandant leur refus de ce licenciement, et par là, leur droit de se défendre, y compris par la grève, comme ce fut le cas en mars dernier qui a fait obtenir le paiement à 100 % des jours de chômage et des jours de grève. Ils manifestaient ainsi leur refus de voir la direction reprendre du terrain.

Des travailleurs d'entreprises sous-traitantes étaient également présents. En effet des grèves avaient récemment touché certaines de ces sociétés comme Ave-

nance, Taïs, Trigo, Gefco, Enci pour faire reconnaître des droits, pour obtenir des augmentations de salaire, un treizième mois, pour citer quelques-unes des dernières revendications. Avec l'aide du syndicat CGT, ils avaient fait reculer leur direction. Et aujourd'hui, c'est eux qui soutiennent le responsable CGT menacé.

Au moment du changement d'équipe, un rassemblement s'est également tenu sur le parking de l'usine ; des militants d'autres entreprises et des responsables syndicaux étaient aussi présents pour soutenir Philippe Julien et dénoncer les méthodes de la direction de PSA. Car l'agression

contre ce militant n'est pas le premier cas d'atteinte au droit syndical à PSA. Et au-delà de PSA, ce n'est pas le seul patron à tenter ces méthodes. D'autres syndicalistes sont de la même manière attaqués ; dans la Fonction publique, l'État-patron aussi s'en prend à des militants qui organisent des résistances, comme la direction de La Poste l'a montré lors du mouvement des postiers de Bordeaux. Ces méthodes font partie de la politique du patronat et de l'État pour désorganiser et affaiblir des organisations un tant soit peu combattives. Mais il n'est pas dit qu'ils y réussissent.

Correspondant LO

• Koyo - Irigny (Rhône)

## Une grève victorieuse

À l'usine de Koyo, 850 ouvriers et 400 intérimaires fabriquent des pièces pour l'automobile. Pour beaucoup d'entre eux, les salaires stagnent à 1 050 euros net par mois. À cela s'ajoutent des conditions de travail pénibles et les pressions quotidiennes, chantage, menaces, harcèlement, pour produire toujours plus de pièces, pour maintenir des cadences usantes pour l'organisme. Les intérimaires, qui représentent la moitié de l'effectif ouvrier embauché, effectuent souvent, les tâches les plus dures. Tout cela pour être finalement congédié une heure avant la fin de la semaine. Car depuis trois ans, malgré les départs en retraite, aucune embauche n'a été effectuée.

C'est pourquoi, lorsque les négociations salariales ont débuté, la colère a commencé à monter face à l'annonce de la direction de lâcher à peine plus de 1 % d'augmentation. Et, mercredi 29 juin, quand un atelier a arrêté le travail en réponse à l'attitude particulièrement écoeurante d'un chef, les autres ateliers ont rapidement rejoint la grève. Puis ce sont les équipes de nuit et de VSD qui ont pris le relais. La participation à la grève a été massive, environ trois-quarts des ouvriers ont arrêté le travail. Des salariés en situation difficile et qui ne font jamais grève ont tenu cette fois à y participer du début à la fin et une trentaine d'intérimaires étaient également dans le coup.

Pour beaucoup de salariés, la grève fut l'occasion de témoigner de leurs conditions de travail devenues insupportables et de la difficulté à vivre avec des salaires aussi bas, mais aussi de prendre conscience que la solidarité n'est pas qu'un mot.

Au bout de six jours de grève, la direction a dû lâcher une augmentation de 50 euros et des passages aux coefficients supérieurs pour 220 ouvriers, ce qui représente pour eux environ 100 euros au total. À une époque où le patronat rêve de nous faire travailler plus, les salariés en VSD, qui effectuent des journées de 12 h, ont obtenu une pause supplémentaire de 10 minutes chaque jour. Et enfin, la direction a dû s'engager à embaucher une quarantaine d'intérimaires pendant l'été et à remplacer chaque départ en retraite par une embauche, soit au total environ 80 intérimaires. À l'issue de cette grève, l'ambiance a changé, les ouvriers ont le sentiment d'avoir remporté une victoire contre le patron et les chefs qui se tiennent à carreau dorénavant. Ils sont fiers également d'avoir pu manifester leur solidarité en imposant l'embauche d'une partie des intérimaires. Mais au-delà de l'usine, ce conflit pourrait bien donner des idées à d'autres car nombreux sont les salariés de la région qui connaissent le même sort.

Correspondant local

• Hutchinson Joué-lès-Tours (Indre)

## Un accident très grave dont la direction est responsable

Vendredi 8 juillet, chez Hutchinson (groupe Total), à Joué-lès-Tours, un jeune intérimaire, qui travaillait dans l'atelier de production de tuyaux 20 mètres, a été percuté par une tringle qui a cassé. Le tube en aluminium, de près de vingt mètres, a traversé tout l'atelier sous l'effet de la pression lors de l'opération de détringlage du tuyau et est venu heurter très violemment notre collègue. Celui-ci a été très gravement touché et a perdu un rein et la rate

dans l'accident.

Les conditions de travail dans l'atelier sont déplorables, les machines vétustes et les cadences de plus en plus élevées pour satisfaire les commandes de PSA et d'Audi. Le patron ne faisait jamais faire de contrôle de l'état des tringles, elles étaient simplement resoudées lorsqu'elles cassaient en production et devaient surtout y retourner le plus vite possible !

L'ensemble des travailleurs de l'usine a été choqué par cet acci-

dent mais beaucoup ont été révoltés le lundi matin lorsque les chefs nous ont réunis pour nous tenir informés et nous dire qu'il fallait que nous fassions attention à bien mettre nos équipements individuels. Comme si mettre nos chaussures de sécurité, nos gants et nos lunettes allait dans de tels cas nous protéger de l'incurie des patrons et de leur refus de mettre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité.

Correspondant LO

• Vosges

## Les patrons du textile pleurent la bouche pleine

Le patronat du textile est passé maître dans l'art d'obtenir des aides publiques. Après le « plan Vosges » de Raffarin en 2003 (76 millions d'euros), un « plan d'urgence textile 2005 » vient d'être lancé.

Destinés à financer la formation de salariés licenciés, quatre millions d'euros sont ainsi mobilisés par l'État et les collectivités pour aider les patrons à faire passer en douceur les licenciements. Et le gouvernement vient de retenir, parmi les « pôles de compétitivité » un « pôle fibres naturelles » centré sur les Vosges, un moyen de plus pour subventionner les patrons du secteur.

Pendant que ceux-ci reçoivent des subventions, les licenciements ont continué. Dans la seule ville de Remiremont, la filature Madeleine

Création vient d'être liquidée, et Lohmann et Rauscher (des textiles pour le secteur médical) ferme son atelier de production, ce qui supprime quarante emplois. La région de Gérardmer-Remiremont est donc particulièrement touchée.

Dans les Vosges, les effectifs salariés du textile sont passés de 30 000 salariés dans les années soixante à moins de 5 000 aujourd'hui. Pendant la même période, la production n'a diminué que de 15 %. L'accroissement de la productivité qui en a résulté a assuré les profits des grandes fortunes locales : les Dubief (tissage Tenthorey) et les Saillel (tissage Moulins-Thillot).

Après la levée des quotas en janvier, les syndicats CGT et CFDT des Vosges ont signé une pétition commune avec les organi-

sations patronales, adressée à la Commission européenne pour réclamer le rétablissement des clauses protectionnistes contre les importations chinoises, comme si c'étaient les travailleurs chinois qui étaient en cause et pas la rapacité du patronat local. En attendant, les travailleurs et les militants restent confrontés à l'arrogance patronale. Dernier exemple en date, le patron du tissage Lévêque, à Saint-Maurice-sur-Moselle, a osé proposer aux travailleurs qu'il licencierait des mutations en Roumanie à 135 euros par mois !

Puisque les patrons estiment qu'on pourrait vivre avec ça, voilà à quoi il faudrait réduire leurs revenus !

Correspondant local

• Arcelor-Imphy (Nièvre)

## Il faut imposer l'interdiction des licenciements

Fin 2005, le site d'Imphy dans la Nièvre aura perdu près de 400 emplois en deux ans, c'est-à-dire près d'un salarié sur quatre. Car depuis 2003, les mauvais coups se sont succédé.

En 2003 nous étions 1 440 (contre 3 000 dans les années 1975 avec Creusot-Loire). Fin 2005, nous serons 1 000.

D'abord, Arcelor avait décidé fin 2003 la fermeture de l'atelier Mecagis, avec plus de vingt licenciements à la clé. Ensuite ce fut Tecphy, vendu à Aubert et Duval (groupe Eramet) en 1994, qui fut touché : 115 suppressions d'emplois fin 2004.

Arcelor, de son côté, en 2004-2005, continue la restructuration du site : 143 suppressions d'emplois pour les ateliers Ugitech (Laminage à chaud et Train à fil), puis quelques mois plus tard 96 dans les ateliers Imphy Alloys (les Acières).

Arcelor, c'est un des grands trusts mondiaux de l'acier, issu de la fusion en 2001 de trois géants européens de l'acier, Aceralia, Arbed et Usinor. Il a annoncé en 2003 un bénéfice de 358 millions d'euros. Il n'en a pas moins programmé des centaines de suppressions d'emplois dans de nombreuses usines, comme ici à Imphy.

Et les bénéfices ont continué à augmenter : 2,3 milliards d'euros en 2004, plus de

neuf fois plus que l'année précédente ! Et celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2005 est déjà de 934 millions d'euros supérieur au 1<sup>er</sup> trimestre 2004 ! Les suppressions d'emplois, ça rapporte... aux actionnaires !

Face aux suppressions d'emplois, les travailleurs ont réagi. À l'appel des syndicats, entre octobre 2003 et mars 2004, il y a eu plusieurs manifestations importantes, à Imphy et à Nevers, entraînant des centaines d'ouvriers. Mais il n'y a pas vraiment eu de suite. L'an dernier, en juin 2004 pourtant, la majorité des 200 ouvriers du Train à fil et du Laminage à chaud se mettaient en grève et bloquaient une grille d'entrée. Arcelor ne voulait rien donner en plus des indemnités légales à ceux qui ne seraient pas « volontaires » pour un reclassement. Et les ouvriers trouvaient cela particulièrement choquant. Au bout d'une semaine, Arcelor lâcha trois mois de salaire, c'était une petite victoire.

La CGT, majoritaire sur le site, a mis en avant avec le PCF la revendication de la tenue d'une table ronde avec la direction à la préfecture et un programme de réindustrialisation et de développement de la production. Mais la direction générale de l'usine et le préfet répondirent par des fins de non-recevoir.

Début mai 2005, alors que toutes les suppressions

d'emplois étaient mises en chantier, Arcelor se décida à ce qu'une table ronde ait lieu. D'après la direction d'Arcelor, les restructurations devaient se poursuivre car il est nécessaire « de baisser les coûts », de « rétablir les marges financières ». Et comme on pouvait s'y attendre, la direction n'a fait que de vagues promesses pour l'avenir d'Imphy, qui ne l'engageait à rien, mais que le préfet s'est empressé de relayer, avec le projet de faire de la région... un pôle industriel à développer... dans le cadre d'une politique industrielle future...

Pour sa part, le Conseil général socialiste a décidé une « revitalisation du bassin d'emplois Nevers -Sud nivermois ». Il va donc y investir 5,2 millions d'euros et, avec le soutien de l'État, il espère un total de 17 millions d'euros de fonds publics.

Mais il n'est pas prévu d'exiger quoi que ce soit d'Arcelor ou d'Eramet ! Ils ont engrangé les profits sur le dos et la sueur des ouvriers mais ils se les gardent.

Pour se protéger d'une telle rapacité patronale, imposer l'interdiction des licenciements dans ces grands groupes est vital pour toute la classe ouvrière.

Correspondant local

• Hôpital de Gisors (Eure)

## Mobilisation contre les menaces sur la chirurgie et la maternité

À la mi-juin, c'était une rumeur, début juillet, une vraie menace : l'Agence régionale de l'hospitalisation (l'ARH) envisage de fermer la chirurgie et la maternité de l'hôpital de Gisors, le plus gros employeur de la ville et de ses environs avec plus de 360 salariés.

Cet hôpital de proximité assure pourtant 500 accouchements par an, alors que la maternité la plus proche se trouve à Vernon, à 40 km. Il accueille aussi des personnes âgées en longs séjours. Des menaces, des restrictions en tout genre, l'hôpital en connaît depuis une bonne dizaine d'années. Mais cette fois, le personnel et les habitants de la ville craignent pour son existence même. Les salariés pensent que la fermeture de la chirurgie, du bloc opératoire et de la maternité auront des conséquences sur tous les autres services : moins d'examens pour les labos, d'activité pour la radiologie. De proche en proche, tous les services risquent d'être mis en danger, des urgences jusqu'au personnel ouvrier des services techniques.

Et puis les arguments avancés par l'ARH sont hypocrites. Elle pointe du doigt, au nom de la sécurité, la faiblesse du nombre des actes chirurgicaux en oubliant de dire que, jusque-là, c'est plutôt faute de chirurgiens que de malades, et que l'hôpital s'emploie à en faire venir. Quant à la maternité, elle n'en critique même pas le nombre d'accouchements par an, critère habituel

pour juger de l'expérience des équipes.

Enfin, si la maternité fermait, ce serait la quatrième en quelques années sur le département, après celle de Pont-Audemer, Verneuil-sur-Avre et, en juin dernier, Louviers, sans compter plusieurs établissements privés à Evreux, Louviers et Vernon.

L'annonce des menaces a provoqué une grande émotion au sein du personnel et dans la population. Les deux syndicats de l'hôpital, CGT et Ufas, ont lancé un comité de défense. Une pétition a été lancée, qui rappelle entre autres, que la population de Gisors et alentours a crû de 15 % entre les deux derniers recensements.

Lundi 11 et lundi 18 juillet, des salariés se relayaient toute la journée sur le marché, pour expliquer la situation. Commerçants, acheteurs, tout le monde mettait avec application son nom et sa commune de résidence. Un salarié de l'hôpital a recueilli 400 signatures dans son village, où habitent de très nombreuses personnes âgées que la nouvelle inquiète. Un travailleur de chez Paulstra, à 15 km de là, a fait signer ses collègues. Lundi 11 juillet, le maire PC de Gisors a tenu une conférence de presse devant un public nombreux. L'ARH dit que la décision définitive ne sera prise que début 2006. D'ici là, la mobilisation peut la faire changer d'avis. Et elle ne fait que commencer.

Correspondant local

• Briffaz (Haute-Savoie)

## Les travailleurs se battent pour leur emploi

L'entreprise Briffaz est une des plus anciennes usines de décolletage de la vallée de l'Arve, en Haute-Savoie. Elle fabrique de petites pièces mécaniques, essentiellement pour Renault et Ford.

L'entreprise familiale fut rachetée en 2000 et avait alors vu ses effectifs fondre de 240 à 70 personnes. Le repreneur s'était engagé à investir 10 millions de francs par an. Mais rien n'est venu.

Rapidement, elle passa dans le giron du groupe Eurodec, dont le seul actionnaire est UBS (Union des Banques Suisses). Ce groupe compte douze sites en France, 2000 salariés et réalise 260 millions de chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, dans le cadre d'une restructuration du groupe, l'usine Briffaz jugée peu rentable

serait purement et simplement fermée, avec 70 travailleurs à la rue. Et ce n'est pas la proposition dérisoire d'en reclasser 30 en intérim qui peut calmer la colère de ces salariés.

Ceux-ci bloquent actuellement les expéditions, après avoir organisé une manifestation fin juin dans les rues de Marnaz, petite ville sur laquelle est située l'usine.

Ils ont été rejoints par une dizaine de salariés d'une entreprise voisine (HF Sécurité) dont les travailleurs sont eux aussi menacés, leurs machines ayant été déménagées en catimini pendant un week-end. Et ce ne sont pas des cas isolés dans la région.

Correspondant local

• Incidents d'avion

## Des passagers méfiants, à juste titre

On comprend que les passagers qui devaient prendre leur vol AMC Airlines y aient réfléchi à deux fois avant d'embarquer dans ce charter de la compagnie égyptienne qui devait les amener de Louxor à Paris. Les 97 qu'ils étaient sont redescendus de l'appareil, et la moitié est restée au sol, attendant un autre vol qui paraîtrait plus sécurisé.

Il y avait de quoi s'inquiéter au sujet de l'état de l'avion : des coupures de courant affectant la climatisation et les lumières, des fauteuils

non fixés au sol... et pas d'explications, mais des pressions et des menaces de la part du responsable de la compagnie pour inciter les passagers à embarquer.

Ce type d'incidents n'est pas nouveau ni fortuit. Ils ont même tendance à être de plus en plus nombreux. Car si on nous vante la « démocratisation » du tourisme, si les propositions des voyagistes se font de plus en plus alléchantes, c'est que dans le même temps augmentent les profits des compagnies aériennes, qui sont parfois liées à des groupes importants,

ou qui sont parfois de petites compagnies ne disposant que d'un nombre réduit d'appareils, entretenus au minimum, parfois même en deça de ce minimum, avec un personnel lui aussi réduit. Seul le risque évolue vers le « maximum ».

Car le marché du tourisme est comme tous les marchés, tourné non pas tant vers les paysages de rêve, la mer bleue et les plages inoubliables qu'on promet sur les dépliants publicitaires, mais vers le profit. C'est cela aussi la dure loi du marché.

Rachel DITTNER

## • Saint-Martin de Crau (Bouches-du-Rhône)

# Les saisonniers agricoles en grève ont fait reculer leur patron

Après une semaine de grève, 240 saisonniers marocains et tunisiens, employés pour ramasser les pêches et les abricots du plus gros producteur de fruits des Bouches-du-Rhône, ont voté la reprise du travail après avoir fait partiellement reculer leur patron.

Ils s'étaient mis en grève mardi 12 juillet pour demander notamment le paiement de toutes les heures supplémentaires qui leur sont dues. Le patron leur doit entre 1 500 et 3 000 euros. Quand, en réponse aux travailleurs qui réclamaient leur dû, il a déclaré : « *Faites ce que vous avez à faire, je ferai ce que j'ai à faire* », ceux-ci se sont mis en grève.

Cette fois, c'est devant le préfet qu'il a promis de verser une partie de ces heures, 700 euros, fin juillet avec la paie et le reste avec la paie de la fin août. Il s'est engagé aussi à supprimer le prélèvement de 62 euros mensuels censé payer l'hébergement... ou autre chose ! Enfin, entre autres, les conditions d'hébergement doivent être améliorées. La préfecture doit reloger les salariés tunisiens qui vivaient dans les pires conditions. Enfin il leur a été garanti devant le préfet que leurs contrats de travail seraient renouvelés en 2006.

À travers deux sociétés, la Sédac et Procos, un même patron

exploite 1 700 hectares sur lesquels il emploie des travailleurs marocains d'un côté et tunisiens de l'autre, avec la complicité de l'État, au travers de l'OMI (Office des migrations internationales). Cet organisme officiel délivre des permis de travail valables de six à huit mois à des étrangers non communautaires, pour le plus grand bénéfice des patrons.

Dans la haute saison, la durée quotidienne du travail est de 10 heures par jour, six jours sur sept. Seules 154 heures de travail mensuel sont payées, soit un salaire de l'ordre de 880 euros. Par exemple, plusieurs saisonniers qui viennent depuis plus de quinze ans travailler chez ce patron, n'ont rien reçu pour plus de 300 heures supplémentaires effectuées lors de la saison 2004 et en 2005. Il n'est d'ailleurs pas tenu compte de l'ancienneté.

En revanche, le patron n'oublie pas les retenues sur la paie, se rapportant à de prétendus avantages en nature, dont le logement, en réalité un hébergement sordide et insalubre. En plus, c'est aux salariés de payer leurs vêtements de travail. Ils doivent acheter les outils qu'ils utilisent comme le sécateur. Pour atteindre les fruits, ils montent sur des caquettes empilées au risque de tomber. Et pourquoi le patron fournirait-il ne serait-ce qu'un

escabeau puisque, de toute façon, il ne déclare pas les accidents de travail ? Ces travailleurs ne disposent pas non plus de protection contre les produits toxiques qu'ils pulvérisent sur les cultures.

Quand il faut aller d'une propriété à une autre, ce qui, à pied peut demander deux heures, le patron ne fournit pas de véhicule. À toute demande, il répond « *démerde-toi* ».

En grève depuis mardi 12, les ouvriers agricoles ont été aidés par la CGT. Ils se sont groupés au bord de la nationale très fréquentée qui passe à Fos-sur-Mer. Ils ont vite été salués de grands coups de klaxons des voitures et des poids-lourds. Nombreux sont ceux qui se sont arrêtés pour verser un peu d'argent. Dimanche 17, des ouvriers agricoles d'autres exploitations ont

rejoint les grévistes pour une manifestation qui a regroupé environ 700 personnes.

Pendant ce temps, les pêches mûrissaient dans les vergers, au grand dam du patron qui versait des larmes (c'est une habitude chez lui dès qu'il est question d'argent). Ce conflit a rendu le préfet assez soucieux pour qu'il retarde ses congés et participe aux discussions.

Et les ouvriers espèrent que les engagements pris en sa présence seront, cette fois-ci, tenus. Ils sont heureux d'avoir prouvé que cette toute-puissance et ce mépris patronal pouvaient être combattus. Fiers d'avoir montré qu'il fallait tenir compte d'eux, qu'on ne pouvait pas se permettre de les traiter ainsi.

Le comportement de ce patron des Bouches-du-Rhône est loin d'être isolé. Chaque année, 4 à 5 000 contrats OMI sont signés pour ce département, et, cette année, 13 500 en France. Après avoir, pour le principe, déposé une offre d'emploi auprès de l'ANPE, un patron peut s'adresser au service du ministère du Travail qui l'autorise à faire venir des travailleurs d'un pays ayant un accord avec le

gouvernement français, comme le Maroc ou la Tunisie. Le travailleur est choisi nommément par l'employeur, il ne dispose pas de carte de travail et n'est autorisé à venir en France que pendant la durée de son contrat, six à huit mois. Il n'aura ensuite que dix jours pour retourner dans son pays. Il est donc livré au patron, qui peut se permettre de faire du chantage au réemploi pour l'année suivante.

## • Les pôles de compétitivité à la mode Villepin

# De nouvelles pompes à argent public pour le privé

Dominique de Villepin a dévoilé mardi 12 juillet les 67 pôles de compétitivité retenus par le gouvernement pour contribuer, d'après lui, à « *lancer une nouvelle stratégie industrielle et territoriale* » et à favoriser la « *croissance* ». En fait, de Villepin a confirmé que ces « *pôles* » serviront essentiellement, sinon exclusivement, à distribuer, une fois de plus, l'argent public aux entreprises privées.

Après avoir lancé en septembre dernier un appel à candidature, de multiples projets ont été mis sur pied par les lobbies industriels, relayés par les députés de tout bord, les anciens et les nouveaux ministres, tous soucieux de récolter pour leur région, ou plutôt pour les industriels de leur région, de nouvelles subventions. L'enjeu était donc de définir quels seraient les heureux industriels, bénéficiaires des

750 millions d'euros de subventions promis par le gouvernement. Et devant le dilemme cornélien de choisir, le gouvernement de Villepin a finalement décidé... de doubler ses propres promesses, afin d'en satisfaire le maximum.

De 750 millions d'euros de cadeaux promis par le projet initial, la manne est donc passée finalement à 1,5 milliard. Sur trois ans, 300 millions d'euros seront accordés sous forme d'exonérations fiscales et sociales, 400 millions d'euros seront distribués par les différents ministères, et 800 millions par différents organismes publics.

Des précisions ont été données sur les exonérations qui pourront aller jusqu'à 100 % de l'impôt sur les sociétés pendant trois ans, et encore 50 % pendant deux ans (dans la limite de 100 000 euros tout de même).

Les exonérations de charges sociales, au détriment donc des caisses de Sécurité sociale, s'élèveront à 50 % pour les PME et à 25 % pour les grandes entreprises.

Le Premier ministre a également annoncé des modifications du code du travail pour permettre « *des possibilités de mobilité accrue entre les différents acteurs d'un même pôle* ». Il a même précisé qu'à cette fin, « *la législation sur le détachement et le prêt de main-d'œuvre sera adaptée* ».

L'essentiel de ces libéralités ira en fait aux grandes entreprises du pays. Pour ne prendre que quelques exemples, l'automobile, trustée en France par Renault et Peugeot-Citroën, s'est vu attribuer plusieurs pôles de compétitivité. La chimie, l'aéronautique, la construction navale, la fabrication de cuves pour réacteurs

nucléaires, tous ces secteurs dont les acteurs industriels se comptent à chaque fois sur les doigts de la main, ont chacun remporté un ou plusieurs « *pôles de compétitivité* », avec primes à la clé. Et les entreprises citées pour devenir pivot de ces pôles font souvent partie des plus grosses, de celles qui font déjà des centaines de millions, sinon des milliards de bénéfices.

Ainsi, Thales, EDF sont citées plusieurs fois. STMicroelectronics, connue pour avoir licencié récemment des centaines de salariés, devient même tête de file d'un projet « *mondial* » de matériels et de logiciels pour les télécommunications.

Aucun doute, ces pôles de compétitivité vont doper la croissance... des bénéficiaires.

Bertrand GORDES

## • Pompiers

# L'hommage hypocrite de Sarkozy

Trois pompiers volontaires de la Nièvre ont trouvé la mort dans la nuit de dimanche 17 à lundi 18 juillet. Leurs obsèques auront lieu ce jeudi 21 à Tannay. Une cérémonie à laquelle participera l'omniprésent ministre de l'Intérieur Sarkozy, qui entend ainsi leur rendre hommage, alors qu'il n'avait pas reconnu la dangerosité de leur métier en 2003.

Les trois hommes ont été tués par l'effondrement d'un mur d'un bâtiment agricole en flammes qui les a écrasés. Ils avaient 39, 47 et 54 ans.

Les personnes présentes se souviendront peut-être qu'en 2003, le même Sarkozy s'était penché sur la situation des sapeurs-pompiers. Il avait proposé des aménagements pour répondre à leurs attentes : les pompiers professionnels étaient même descendus dans la rue pour réclamer des améliorations et notamment la retraite à 50 ans, en estimant à juste titre que leur métier était dangereux et qu'au-delà de cinquante ans il pouvait être difficile d'exercer un métier aussi physique. Dire que cette activité est dangereuse est d'ailleurs une évidence, quand on voit les épreuves qu'ils doivent affronter et le lourd tribut qu'ils payent cet été, ici et dans les pays voisins.

Si Sarkozy avait alors accepté des aménagements pour ouvrir un peu plus le recrutement des pompiers volontaires (ils représentent 80 % des effectifs de la protection civile) et des aménagements pour les retraites, il n'avait pas cédé sur la revendication de la retraite à 50 ans, la dangerosité n'avait pas été reconnue ! Il en était alors d'autant moins question que le gouvernement auquel il appartenait venait d'augmenter le nombre d'annuités nécessaires dans le secteur public pour pouvoir partir en retraite.

Les changements mis en œuvre alors par Sarkozy ont même eu pour conséquence d'élargir l'éventail de temps où l'on peut exercer les activités de pompiers volontaires : on débute désormais à 16 ans contre 18 auparavant et il est possible de poursuivre cette activité jusqu'à... 60 ans ! L'un des pompiers morts dans la Nièvre en avait 54.

Jacques FONTENOY